

.....

Arrêté n°

**fixant les programmes des concours d'entrée
à l'Ecole nationale d'Administration (ENA),
session 2026**

LE PREMIER MINISTRE,

- VU la Constitution ;
VU le décret n° 2011-1704 du 6 octobre 2011 portant création de l'Ecole nationale d'Administration (ENA) et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement, modifié ;
VU le décret n° 2014-1472 du 12 novembre 2014 portant régime financier et comptable des établissements publics, des agences et autres structures administratives similaires ou assimilées, modifié ;
VU le décret n° 2024-1367 du 18 juillet 2024 portant nomination du Directeur général de l'Ecole nationale d'Administration ;
VU le décret n° 2026-1129 du 25 mai 2026 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le décret n° 2026-1130 du 1^{er} juin 2026 fixant la composition du Gouvernement ;
VU le décret n° 2026-1133 du 1^{er} juin 2026 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;
VU la lettre confidentielle n°0001028 PM/SGG/DAGE/DRHAS du 24 juillet 2024 ;
SUR proposition du Directeur général de l'Ecole nationale d'Administration,

ARRETE :

Article premier. - En application de l'article 36 du décret 2011-1704 du 06 octobre 2011 susvisé, les programmes des épreuves des concours d'entrée à l'Ecole nationale d'Administration (ENA), session de 2026, sont fixés ainsi qu'il suit :

I- CYCLE A

1-1 CONCOURS DIRECT

Les épreuves du concours direct du cycle A comprennent :

- Une épreuve de présélection
- Deux épreuves d'admissibilité
- Deux épreuves d'admission

1.1.1. L'épreuve de présélection

Elle consiste en un **test psychotechnique** d'une durée maximale de deux heures.

1.1.2. Les épreuves d'admissibilité

A- Une épreuve de culture générale : durée 4 heures, coefficient 1, portant sur :

- Démocratie et citoyenneté ;
- Capital humain et développement ;
- Politique de développement ;
- Coopération et intégration économique ;
- Approche sectorielle du développement ;
- Secteur informel et développement en Afrique ;
- Changements climatiques et développement durable ;
- Souveraineté et développement ;
- Enjeux sécuritaires ;
- Prévention et gestion des crises ;
- Leadership et gestion du changement ;
- Enjeux du numérique ;
- Hydrocarbures et mines au Sénégal et dans le monde ;
- Migrations et développement ;
- Formation et employabilité ;
- Géopolitique ;
- Histoire des idées politiques et économiques,
- Promotion de l'investissement et contenu local.

B- Une épreuve de Droit public, d'Economie politique ou de Gestion publique, au choix du candidat ; durée 4 heures, coefficient 2, portant sur :

a- Droit public

Droit constitutionnel

- Notions de base du droit constitutionnel
- Principes fondamentaux du droit constitutionnel

Droit administratif

1- Organisation de l'Administration

- Déconcentration et Décentralisation
- Structures administratives décentralisées

- Structures administratives déconcentrées

2- Action de l'Administration

- Service public
- Police administrative
- Actes administratifs
- Responsabilité de l'Administration
- Contentieux administratif

Finances publiques

- Gestion budgétaire
- Fiscalité
- Comptabilité publique
- Finances publiques d'Etat
- Finances des collectivités territoriales

Droit de la Fonction publique

- Fonction publique d'Etat : statut, recrutement, obligations et droits des agents de l'Etat, responsabilité, procédures de participation et de consultation
- Fonction publique locale : statut, recrutement, obligations et droits des agents des collectivités territoriales, responsabilité

Droit des collectivités territoriales

- Libre administration et gestion des collectivités territoriales
- Compétences des collectivités territoriales
- Organes d'assistance aux collectivités territoriales
- Finances locales
- Coopération décentralisée
- Coopération inter territoriale
- Contrôle des collectivités territoriales

b- Economie politique

- Economie régionale
- Commerce international et finance internationale
- Economie du développement
- Economie de l'environnement
- Economie monétaire

- Economie du travail
- Economie numérique
- Economie sociale et solidaire
- Economie de la santé
- Politique économique
- Intelligence économique

c- Gestion publique

- Gouvernance publique et performance
- Nouveaux mécanismes de financement du développement
- Commande publique ;
- Planification territoriale
- Modernisation de l'Administration
- Qualité du service public et réforme de l'Etat
- Problématique de la création des entités du secteur parapublic et des autorités indépendantes
- Gestion du secteur parapublic ;
- Institutions administratives comparées
- Organisation politique, administrative et judiciaire au Sénégal
- Evaluation des politiques publiques
- Territorialisation des politiques publiques

1.1.3. Les épreuves d'admission

Les épreuves d'admission sont :

A- Une épreuve de synthèse : durée 4 heures, coefficient 2.

B- Une épreuve d'entretien avec le jury portant sur un sujet tiré au sort relatif à l'une des matières d'admissibilité. Cet entretien vise à apprécier les connaissances du candidat, sa motivation, sa psychologie et son comportement. Cette épreuve comprend une préparation de 30 minutes, suivie d'un exposé de 10 minutes, puis d'une interrogation de 15 minutes, coefficient 3.

N.B :

* Le programme ci-dessus concerne aussi les candidats arabisants du cycle A de la section Diplomatie.

* Pour les arabisants, toutes les épreuves se déroulent en arabe à l'exception de :

- l'épreuve de culture générale (à traiter en français) ;
- l'épreuve d'entretien qui se déroule devant un jury mixte (français et arabe).

1-2 CONCOURS PROFESSIONNEL

Les épreuves des concours professionnels du cycle A comprennent pour chaque spécialité :

- trois épreuves d'admissibilité
- deux épreuves d'admission

1.2.1. Les épreuves d'admissibilité

A- Une épreuve de culture générale, durée 4 heures, coefficient 1, portant sur :

- Démocratie et citoyenneté
- Santé et développement ;
- Politique de développement ;
- Coopération et intégration économique ;
- Politiques publiques
- Territorialisation des politiques publiques
- Approche sectorielle du développement
- Secteur informel et développement en Afrique
- Objectifs du développement durable (O.D.D.)
- Souveraineté alimentaire
- Enjeux sécuritaires
- Prévention et gestion des crises ;
- Gestion des ressources humaines
- Leadership et gestion du changement
- Enjeux du numérique
- Hydrocarbures et mines au Sénégal et dans le monde
- Migrations et développement
- Formation et employabilité
- Géopolitique
- Histoire des idées politiques et économiques,
- Promotion de l'investissement et contenu local.

B- Une épreuve de Droit public, d'Economie politique ou de Gestion publique, au choix du candidat, durée 4 heures, coefficient 1, portant sur :

a- Droit public

Droit constitutionnel

- Notions de base du droit constitutionnel
- Principes fondamentaux du droit constitutionnel

Droit administratif

1 - Organisation de l'Administration

- Déconcentration et Décentralisation ;
- Structures administratives décentralisées ;
- Structures administratives déconcentrées.

2- Action de l'Administration

- Service public ;
- Police administrative ;
- Actes administratifs ;
- Responsabilité de l'Administration.
- Contentieux administratif

Finances publiques

- Gestion budgétaire
- Fiscalité
- Comptabilité publique
- Finances publiques d'Etat
- Finances des collectivités territoriales

Droit de la Fonction publique

- Fonction publique d'Etat : statut, recrutement, obligations et droits des agents de l'Etat, responsabilité, procédures de participation et de consultation
- Fonction publique locale : statut, recrutement, obligations et droits des agents des collectivités territoriales, responsabilité

Droit des collectivités territoriales

- Libre administration et gestion des collectivités territoriales
- Compétences des collectivités territoriales
- Organes d'assistance aux collectivités territoriales
- Finances locales
- Coopération décentralisée
- Coopération inter territoriale
- Contrôle des collectivités territoriales

b- Economie politique

- Economie régionale
- Commerce international et finance internationale :
- Economie du développement
- Economie monétaire
- Economie numérique

c- Gestion publique

- Gouvernance publique et performance
- Nouveaux mécanismes de financement du développement
- Partenariat public privé
- Planification territoriale
- Modernisation de l'Administration
- Qualité du service public et réforme de l'Etat
- Problématique de la création des entités du secteur parapublic et des autorités indépendantes
- Gestion du secteur parapublic ;
- Institutions administratives comparées
- Organisation politique, administrative et judiciaire au Sénégal.

C- Une épreuve portant sur une matière de section, durée 4 heures, coefficient 2, portant sur :

Administration générale

- Administration territoriale, fonction publique, contrôle de légalité, police administrative, maintien de l'ordre et libertés publiques, élections au Sénégal, déconcentration, décentralisation, aménagement du territoire, développement territorial, organisation et contrôle de l'administration, défense civile, défense nationale, domaines de l'Etat, domaine national, partenariat public privé.

Diplomatie

- Institutions internationales et relations internationales ; relations économiques internationales, droit international public, droit et pratique consulaires, droit et pratiques diplomatiques, paix et sécurité en Afrique et dans le monde, enjeux sécuritaires, questions migratoires, intégration économique africaine, droits humains, politique étrangère et histoire de la diplomatie sénégalaise, diplomatie économique, culturelle, politique économique et sociale du Sénégal, négociations internationales.

Travail et Sécurité sociale

- Droit du travail ; gestion des ressources humaines ; normes internationales du travail ; protection sociale ; qualité, sécurité, santé, hygiène et environnement au travail ; droit syndical ; politique de l'emploi ; sociologie du travail ; responsabilité sociétale de l'entreprise ; économie du travail ; dialogue social et négociation collective, migrations du travail, le numérique et le statut des travailleurs, l'intelligence artificielle et l'emploi, gestion des carrières et mobilité, travail des enfants, transition de l'informel au formel.

Douane

- Code des douanes, relations financières avec l'étranger, cadre normatif de la facilitation des échanges au Sénégal, la surveillance face aux nouvelles menaces, contrôle douanier et commerce international, législation et réglementation douanières ; contentieux douanier.

Enquêtes économiques

- Droit de la concurrence, les organisations communautaires de commerce, commerce et développement, théories sur la distribution, régulation du commerce, droit de la consommation, accès des produits au marché, métrologie, normalisation et qualité, système commercial multilatéral, mesures de défense commerciale : sauvegarde antidumping compensatoire, préférences commerciales, commerce électronique, négociations commerciales internationales, législation économique, droit de la consommation, coopération et intégration économique en Afrique.

Impôts et Domaines

- Fiscalité directe, fiscalité indirecte, droits d'enregistrement, domaines, recouvrement des impôts, conventions fiscales, contentieux fiscal, législation fiscale, conservation foncière, régimes juridiques, droit foncier, régime de la propriété foncière au Sénégal, droit domanial.

Trésor

- Comptabilité de l'Etat, gestion financière et comptabilité des collectivités territoriales, recouvrement des recettes publiques, dépenses publiques, finances publiques, secteur parapublic, gestion de la dette publique, gestion du secteur parapublic, gestion de la trésorerie.

1.2.2. Les épreuves d'admission

Les épreuves d'admission sont les suivantes :

- A- Une note de synthèse** portant sur une deuxième matière de section; durée 4 heures, coefficient 2.
- B- Une épreuve d'entretien avec le jury** portant sur un sujet tiré au sort relatif à l'une des matières d'admissibilité. Cet entretien vise à apprécier les connaissances du candidat, sa motivation, sa psychologie et son comportement. Il comprend une préparation de 30 minutes, suivie d'un exposé de 10 minutes, puis d'une interrogation de 15 minutes, coefficient 3.

II- CYCLE B

2-1 CONCOURS DIRECT

Les épreuves du concours direct du cycle B comprennent :

- Une épreuve de présélection
- Deux épreuves d'admissibilité
- Une épreuve d'admission

2.1.1. L'épreuve de présélection

Elle consiste en un **test psychotechnique**, durée maximale 2 heures.

2.1.2. Les épreuves d'admissibilité

Elles consistent en :

- A- Un résumé de texte** portant sur un sujet de **culture générale**, durée 4 heures, coefficient 4, et sur le programme le suivant :
 - Souveraineté alimentaire
 - Environnement et développement durable
 - Adaptation aux changements climatiques
 - Intégration Africaine
 - Genre et développement
 - Laïcité
 - Sport et violence
 - Promotion du développement territorial
 - Promotion du consommateur local
 - Citoyenneté
- Gouvernance publique et performance
- Modernisation de l'Administration

- Politique de l'emploi
- ONG et développement
- Tourisme et développement
- Industrialisation et emploi des jeunes
- Responsabilité sociétale des entreprises
- Hydrocarbures et mines au Sénégal et dans le monde
- Formation et employabilité
- Enjeux sécuritaires
- Questions migratoires
- Enjeux du numérique

B- Une dissertation portant sur un sujet de **culture générale** sur les thèmes du programme, ci-dessus indiqué, durée 4 heures, coefficient 3.

2.1.3. L'épreuve d'admission

Elle consiste en **un entretien avec le jury** portant sur un sujet de culture générale tiré au sort.

Elle vise à apprécier les connaissances et les traits de la personnalité du candidat liés à sa psychologie, son comportement et sa motivation. Elle comprend une préparation de 30 minutes, suivie d'un exposé de 10 minutes, puis d'une interrogation de 15 minutes, coefficient 3.

N.B :

* Le programme ci-dessus concerne aussi les candidats arabisants du cycle B de la section Diplomatie.

* Pour les arabisants, toutes les épreuves se déroulent en arabe à l'exception de :

- l'épreuve de dissertation portant sur un sujet de culture générale (à traiter en français) ;
- l'épreuve d'entretien qui se déroule devant un jury mixte (français et arabe)

2-2 CONCOURS PROFESSIONNEL

Le concours professionnel du cycle B comprend :

- trois épreuves d'admissibilité
- une épreuve d'admission

2.2.1. Les épreuves d'admissibilité

Elles consistent en :

A- Une dissertation sur un sujet de culture générale, durée 4 heures, coefficient 2, portant sur :

- Genre et droits humains
- Mondialisation
- Laïcité
- Paix, sécurité et développement en Afrique et dans le monde
- Démocratie et liberté d'expression
- Gouvernance publique et performance
- Modernisation de l'Administration
- Promotion du consommateur local
- ONG et développement
- Responsabilité sociétale des organisations
- Secteur informel
- Industrialisation et croissance
- Développement territorial
- Territorialisation des politiques publiques
- Coopération et intégration économique
- Adaptation aux changements climatiques
- Enjeux du numérique
- Hydrocarbures et mines au Sénégal et dans le monde
- Formation et employabilité
- Enjeux sécuritaires
- Questions migratoires

B- Une épreuve sur un sujet de droit public ou d'économie politique, au choix, durée 4 heures, coefficient 2, portant sur :

a- Droit public

Droit constitutionnel

- Notions de base du droit constitutionnel
- Principes fondamentaux du droit constitutionnel

Droit administratif

1 - Organisation de l'Administration

- décentralisation et déconcentration
- structures administratives déconcentrées
- structures administratives décentralisées

2- Action de l'Administration

-
- Service public
 - Police administrative

- Actes administratifs
- Responsabilité de l'Administration
- Contentieux administratif

Droit de la Fonction publique

- Fonction publique d'Etat : statut, recrutement, obligations et droits des agents de l'Etat, responsabilité, procédures de participation et de consultation
- Fonction publique locale : statut, recrutement, obligations et droits des agents des collectivités territoriales, responsabilité

Droit des collectivités territoriales

- Libre administration et la gestion des collectivités territoriales
- Compétences des collectivités territoriales
- Organes d'appui aux collectivités territoriales
- Finances locales
- Coopération décentralisée
- Coopération inter territoriale
- Contrôle des collectivités territoriales

b- Economie politique

- Economie régionale
- Commerce international et finance internationale :
- Economie du développement
- Economie monétaire
- Economie numérique

C- Une épreuve sur une matière de section, durée 4 heures, coefficient 3, portant sur :

Administration générale

- Administration territoriale, fonction publique, contrôle de légalité, police administrative, libertés publiques, élections au Sénégal, techniques d'aménagement du pouvoir au Sénégal, aménagement du territoire, décentralisation et développement territorial, organisation et contrôle de l'administration, défense civile, défense nationale, les domaines de l'Etat.

Diplomatie

- Institutions internationales et relations internationales, relations économiques internationales, droit international public, droit et

pratiques consulaires, droit et pratiques diplomatiques, droits humains, paix et sécurité en Afrique et dans le monde, diplomatie économique, enjeux sécuritaires, questions migratoires, intégration économique en Afrique, politique étrangère et l'histoire de la diplomatie sénégalaise, politique économique et sociale du Sénégal, négociations internationales.

Travail et Sécurité sociale

- Droit du travail, gestion des ressources humaines, normes internationales du travail, protection sociale, qualité, sécurité, santé, hygiène et environnement au travail, droit syndical, dialogue social et négociation collective, politiques de l'emploi, sociologie du travail, économie du travail, migrations du travail, le numérique et le statut des travailleurs, l'intelligence artificielle et l'emploi, gestion des carrières et mobilité, travail des enfants, transition de l'informel au formel.

Enquêtes économiques

- Droit de la concurrence, les organisations communautaires de commerce, commerce et développement, négociations commerciales internationales, théories sur la distribution, régulation du commerce, droit de la consommation, accès des produits au marché, métrologie, normalisation et qualité ; système commercial multilatéral, mesures de défense commerciale : sauvegarde antidumping compensatoire, préférences commerciales, commerce électronique, négociations commerciales internationales, législation économique, droit de la consommation, coopération et intégration économique en Afrique .

• Impôts et Domaines

- Fiscalité directe, fiscalité indirecte, droits d'enregistrement, domaines, fiscalité des produits pétroliers, recouvrement des impôts, régimes juridiques des impôts, conventions fiscales, contentieux fiscal, législation fiscale, conservation foncière, droit foncier, régime de la propriété foncière au Sénégal, droit domanial.

Trésor

- Comptabilité de l'Etat, gestion financière et comptabilité des collectivités territoriales, recouvrement des recettes publiques, dépenses publiques, finances publiques, secteur parapublic, gestion de la dette publique, gestion du secteur parapublic, gestion de la trésorerie.

2.2.2. L'épreuve d'admission

Elle consiste en un entretien avec le jury portant sur un sujet tiré au sort.

Handwritten text, likely a list or table, with several lines of entries.

Handwritten header or title for the second section.

Handwritten text, likely a list or table, with several lines of entries.

Handwritten header or title for the third section.

Handwritten text, likely a list or table, with several lines of entries.

Handwritten header or title for the fourth section.

Small handwritten text or signature at the bottom of the page.

Elle vise à apprécier les connaissances et les traits de la personnalité du candidat, liés à sa psychologie, à son comportement et à sa motivation. Elle comprend une préparation de 30 minutes, suivie d'un exposé de 10 minutes, puis d'une interrogation de 15 minutes, coefficient 3.

Article 2. Le présent arrêté prend effet à partir de sa date de signature.

Article 3. - Le Directeur général de l'Ecole nationale d'Administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

Fait à Dakar, le

Le Premier Ministre

Ahmadou Alhaminou Mohamed LO

The seal is circular with the text "REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL" at the top and "Le Premier Ministre" at the bottom. In the center is a stylized tree emblem.

Ampliations :

- ENA ;
- JORS;
- Archives nationales.